

**Commune de CARDROC**  
 35190 CARDROC  
 République Française  
**Procès-Verbal du registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
 -----

**L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 20 h 00**

Le Conseil Municipal de la commune convoqué à une réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CAKAIN Marie-Thérèse, Maire :

Présents : Mr Morin Philippe, Mr Berthéléme Jean-Gabriel, Mr Communier Patrick, Mr Nicolas Sébastien, Mr Chevallier Jean-Michel, Mr Goisbeau Claude, Mme Chesneau Audrey, Mme Grimaud-Le Reste Martine

Absents non excusés : Mme Clauzon Amandine, Mme Trotin Karyne, Mr Fagueys (Nouvel) Stéphane, Mme Cousin Delphine,

Secrétaire de séance : Mr Nicolas Sébastien

**Nombre de membres :**

|                                                                                    |           |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Afférents au Conseil Municipal                                                     | <b>15</b> |
| En exercice                                                                        | <b>13</b> |
| Qui ont pris part à la délibération<br>Présents : 9<br>Pouvoirs : 0<br>Absents : 4 | <b>9</b>  |

Date de convocation : le 03/03/2026

Date d'affichage : le 03/03/2026

Date de publication : le 03/03/2026

**A l'unanimité des membres présents, en date du vendredi 5 juin 2026, le conseil municipal nouvellement élu a adopté le procès-verbal de la réunion du 10 mars 2026.**

**OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET COMMUNAL 2025**

**N° de la délibération : 01/10/03/2026**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter l'ensemble des opérations (dépenses/recettes) en section de fonctionnement puis en section d'investissement figurant au compte financier unique 2025 de la comptabilité du budget de la commune de Cardroc, VOTE, sous la présidence de Mr Morin Philippe, 1er adjoint, (Mme le Maire s'étant retirée de la salle) et à l'unanimité des membres présents, le compte financier unique 2025 du budget de la commune de CARDROC. L'ensemble des opérations est récapitulé comme suit :

| <b>LIBELLE</b>                       | <b>FONCTIONNEMENT</b> | <b>FONCTIONNEMENT</b> | <b>INVESTISSEMENT</b> | <b>INVESTISSEMENT</b> | <b>ENSEMBLE</b> | <b>ENSEMBLE</b> |
|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|-----------------|
|                                      | <b>DEPENSES</b>       | <b>RECETTES</b>       | <b>DEPENSES</b>       | <b>RECETTES</b>       | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
| <b>Résultats reportés 2024</b>       |                       | 40 000.00 €           |                       | 33 480.73 €           |                 | 73 480.73 €     |
| <b>Opérations de l'exercice 2025</b> | 347 140.50 €          | 398 770.23 €          | 67 064.39 €           | 61 928.92 €           | 414 204.89 €    | 460 699.15 €    |
| <b>TOTAUX</b>                        |                       | 438 770.23 €          |                       | 95 409.65 €           | 414 204.89 €    | 534 179.88 €    |
| <b>Résultat de clôture 2025</b>      |                       | 91 629.73 €           |                       | 28 345.26 €           |                 | 119 974.99 €    |
| <b>Restes à réaliser</b>             | 0.00 €                | 0.00 €                | 36 746.00 €           | 0.00 €                | 36 746.00 €     | 0.00 €          |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>                |                       |                       |                       |                       |                 |                 |
| <b>RESULTATS ANNEE 2025</b>          |                       | 91 629.73 €           | 8 400.74 €            |                       |                 | 83 228.99 €     |

**OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2025**

**N° de la délibération : 02/10/03/2026**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter l'ensemble des opérations (dépenses/recettes) en section de fonctionnement puis en section d'investissement figurant au compte financier unique 2025 de la comptabilité du budget assainissement collectif de Cardroc, VOTE, sous la présidence de Mr Morin Philippe, 1er adjoint, (Mme le Maire s'étant retirée de la salle) et à l'unanimité des membres présents, le compte financier unique 2025 du budget de l'assainissement collectif de CARDROC. L'ensemble des opérations est récapitulé comme suit :

| <b>LIBELLE</b>                       | <b>FONCTIONNEMENT</b> | <b>FONCTIONNEMENT</b> | <b>INVESTISSEMENT</b> | <b>INVESTISSEMENT</b> | <b>ENSEMBLE</b> | <b>ENSEMBLE</b> |
|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|-----------------|
|                                      | <b>DEPENSES</b>       | <b>RECETTES</b>       | <b>DEPENSES</b>       | <b>RECETTES</b>       | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
| <b>Résultats reportés 2024</b>       |                       | 7 048.56 €            |                       | 4 130.14 €            |                 | 11 178.70 €     |
| <b>Opérations de l'exercice 2025</b> | 37 264.06 €           | 45 230.07 €           | 41 548.98 €           | 31 988.51 €           | 78 813.04 €     | 77 218.58 €     |
| <b>TOTAUX</b>                        | 37 264.06 €           | 52 278.63 €           | 41 548.98 €           | 36 118.65 €           | 78 813.04 €     | 88 397.28 €     |
| <b>Résultat de clôture 2025</b>      |                       | 15 014.57 €           | 5 430.33 €            |                       |                 | 9 584.24 €      |
| <b>Restes à réaliser</b>             | - €                   | - €                   | - €                   | - €                   | - €             | - €             |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>                |                       | 15 014.57 €           | 5 430.33 €            |                       | € -             | 9 584.24 €      |
| <b>RESULTATS ANNEE 2025</b>          |                       | 15 014.57 €           | 5 430.33 €            |                       |                 | 9 584.24 €      |

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE CARDROC**

**N° de la délibération : 03/10/03/2026**

Après avoir donné lecture du budget primitif de l'assainissement collectif de CARDROC 2026 et après avoir répondu aux questions posées, Madame le Maire propose au conseil municipal de voter le budget primitif 2026 tel que proposé ci-dessous :

- Section de fonctionnement : D/R : 52 953.25 €
- Section d'investissement : D/R : 81 258.08 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents de voter le budget primitif 2026 de l'assainissement collectif de Cardroc tel que proposé ci-dessus.

**BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE CARDROC ANNEE 2026**

**N° de la délibération : 04/10/03/2026**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le budget primitif 2026 de l'assainissement collectif de Cardroc est proposé en transférant une partie de l'excédent de fonctionnement 2025 à l'article 1068. Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents le transfert de la somme de 15 014.57 € à l'article 1068.

**OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2026**

**N° de la délibération : 05/10/03/2026**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les taux des taxes foncières et d'habitation doivent être votés avant le 30 avril 2026.

Etant donné qu'il n'y aura pas d'élection le 15 mars 2026 par manque de liste électorale,

Etant donné qu'il n'y aura pas d'élection municipale avant le 30 avril 2026,

Etant donné que la délégation qui sera mise en place par la préfecture d'Ille-et-Vilaine dans les 8 jours qui suivront le 15 mars 2026 n'aura pas le pouvoir de décider des taux à appliquer en 2026,

Afin de ne pas perturber le calendrier budgétaire,

Madame le Maire propose au **Conseil municipal de voter les mêmes taux qu'en 2025.**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **DÉCIDE** de ne pas modifier les taux communaux pour l'année 2026. Soit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.51 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 40.00 %
- taxe d'habitation (TH) : 15.05 %

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE DE CARDROC****N° de la délibération : 06/10/03/2026**

Après avoir donné lecture du budget primitif de la commune de CARDROC 2026 et après avoir répondu aux questions posées, Madame le Maire propose au conseil municipal de voter le budget primitif 2026 tel que proposé ci-dessous :

- Section de fonctionnement : D/R : 406 066.73 €
- Section d'investissement : D/R : 107 100.53 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents, de voter le budget primitif 2026 de la commune de Cardroc tel que proposé ci-dessus.

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 – CARDROC- TRANSFERT EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A****L'ARTICLE 1068****N° de la délibération : 07/10/03/2026**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le budget primitif 2026 de la commune de Cardroc est proposé en transférant la somme de 35 855 € € à l'article 1068. Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents le montant du transfert de l'excédent de fonctionnement proposé ci-dessus.

**OBJET : TARIFS DES LOCATIONS DE LA SALLE RENE YVETOT ET DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS pour 2027****N° de la délibération : 08/10/03/2026**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de définir les tarifs de location de la salle René Yvetot et de la salle des associations pour l'année 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE les tarifs suivants :

**LOCATION DE LA SALLE RENE YVETOT : ANNEE 2027**

| LOCATION                                 | TARIF COMMUNE | TARIF HORS COMMUNE | CHAUFFAGE |
|------------------------------------------|---------------|--------------------|-----------|
| Vin d'honneur<br>Et Assemblées Générales | 100 €         | 200 €              | 25 €      |
| 1 jour                                   | 200 €         | 400 €              | 25 €      |
| 2 jours                                  | 400 €         | 800 €              | 50 €      |
| Caution                                  | 1 500 €       | 1 500 €            |           |

Respect de l'heure le soir : 2 h du matin

Acompte : 30 %

**Tarifs Spéciaux :**

Pour les associations communales et l'école : gratuité pour 2 locations par an dont un seul week-end.

**Option :**

Location de la vaisselle : 30 €/tranche de 50 couverts

**Sono** : 90 € : (sono+micro+éclairage scénique+ vidéo projecteur)

**Casse vaisselle** : 1 € par article

**Chauffage** : Le chauffage sera allumé du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante. En cas de nécessité, pour cause de froid prolongé, le chauffage sera mis en dehors de la période prévue.  
½ tarif en semaine du lundi au vendredi midi, hors jours fériés.

#### LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS : ANNEE 2027

| LOCATION                                           | TARIF<br>COMMUNE | TARIF<br>HORS COMMUNE<br><i>Associations extérieures et<br/>réunions diverses</i> | Chauffage |
|----------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| ½ journée :<br>Réunions ou<br>Assemblées Générales | 50 €             | 100 €                                                                             | 10 €      |
| 1 journée<br>(sans repas)                          | 100 €            | 200 €                                                                             | 20 €      |
| 2 jours<br>(sans repas)                            | 200 €            | 300 €                                                                             | 30 €      |
| Caution                                            | 1 500 €          | 1 500 €                                                                           | 10 €      |

**Chauffage** : Le chauffage sera allumé du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante. En cas de nécessité, pour cause de froid prolongé, le chauffage sera mis en dehors de la période prévue.

**Vidéoprojecteur** : intégré au coût de la location

Prêt de la salle des associations à la suite d'une cérémonie d'obsèques sur la commune.

Pas de location de la salle des associations pour des manifestations à titre privé.

#### **RETROCESSION DU LOTISSEMENT DE LA SCI LES MESLIERS**

**N° de la délibération : 09/10/03/2026**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise en date du 10/02/2026 concernant la rétrocession du lotissement les Mesliers à Cardroc,

Après avoir reçu en date du 15 février 2026 un courrier de la SCI Les Mesliers, Madame le Maire informe le conseil municipal que la signature de l'acte de rétrocession va pouvoir avoir lieu.

Madame le Maire demande au conseil municipal de lui donner pouvoir de signer l'acte de rétrocession.

Après en avoir délibéré et compte tenu qu'il n'y aura pas d'élection à Cardroc les 15 et 22 mars 2026 par manque de liste, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DONNE POUVOIR au Maire ou au représentant de la délégation spéciale qui sera mise en place par la préfecture d'Ille-et-Vilaine dans les 8 jours suivants le 15 mars 2026 :

- de signer tout document nécessaire à la finalisation de la rétrocession,
- de payer les frais de notaire (700 €) et de taxe foncière (84 €) auprès de Maître Morin Antoine, notaire de l'Etude des Lices à Rennes, 11 rue Rallier du Baty.

**REGULARISATION DU CHEMIN DU PLACIS GOUDRE : Paiement frais de notaire et d'acquisition**

N° de la délibération : 10/10/03/2026

Madame le Maire informe le conseil municipal que la signature de l'acte d'acquisition et de vente des délaissés de terrain du chemin du Placis Goudré a eu lieu le jeudi 5 mars à l'étude de Maître Lecoq, notaire à Tinténia. Madame le Maire rappelle les montants :

- Dépense d'acquisition de terrain pour 33 € (imputation comptable à l'article 65888)
- Recette de vente de terrain pour 26 €. (Imputation comptable à l'article 75888)
- Paiement des frais de notaire pour 180 € en section de fonctionnement (imputation comptable à l'article 65888).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents, le paiement pour une acquisition de 33 €, la vente pour 26 € et les frais de notaire pour 180 € auprès de l'étude de Maître Lecoq Guillaume, notaire à Tinténia, ZA de la Morandais, 3, rue Armand Peugeot.

**OBJET : SUBVENTION FETE DES PLANTES DU 7-06-2026****Délibération n°11/10/03/2026**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception d'une demande de subvention de 400 € par l'Amicale de la Fête des Plantes de Cardroc. En contrepartie de cette subvention, l'entrée à la fête des plantes qui se déroulera le dimanche 7 juin 2026 sera gratuite pour les familles domiciliées à Cardroc.

Après en avoir délibéré, Mme Martine GRIMAUD s'étant abstenue, le conseil municipal ACCEPTE à la majorité des membres présents le versement d'une subvention de 400 €.

**OBJET : SUBVENTION 2026 AFEL espace social et culturel de La Chapelle-Chaussée (Association Familles, Enfants, Loisirs) :****Délibération n°12/10/03/2026**

Madame le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération concernant la subvention demandée par l'AFEL pour l'année 2026, soit un total de 8100 € au lieu de 6 600 € en 2025.

Compte tenu des augmentations importantes demandées depuis quelques années,

Pour ne pas pénaliser le fonctionnement de l'AFEL,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à la majorité des membres présents (Mr Patrick Communier s'étant opposé, Mrs Jean-Michel Chevallier et Sébastien Nicolas s'étant abstenus) :

- D'allouer la somme de 6 600 € (soit la même somme qu'en 2025),
- Demande des précisions sur la fréquentation des familles de Cardroc à l'AFEL (le nombre de familles adhérentes, d'enfants, de journées de centre de loisir, d'heures de garderie, de paniers solidaires).
- Les documents comptables,
- Le questionnaire SENACS, et tout autre document utile permettant de comprendre le montant de la subvention demandée,

- Le versement du complément de la subvention (1 500 €) sera réexaminé après réception et étude des documents demandés.

**OBJET : DEVIS POUR RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA MAISON EN COURS DE CONSTRUCTION RUE DU HAUT CHEMIN A CARDROC**

**Délibération n°13/10/03/2026**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une maison va être construite rue du Haut Chemin à Cardroc. Il est nécessaire de prévoir le raccordement à l'assainissement collectif de cette maison sur la partie du domaine public. 5 devis ont été demandés, 3 ont été reçus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents d'accepter le devis le moins cher, soit celui de l'entreprise DEFFAINS d'Irodouër pour un montant de 3 150 € HT (3 780 € TTC). Le paiement de cette facture sera payé en section d'investissement au budget assainissement collectif 2026 au chapitre 21.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR L'ACQUISITION DE LA PROPRIETE DES CONSORTS MARCHAND SITUEE DANS LA VALLEE DE LA DEUNE (48633 m²)**

**Délibération n°14/10/03/2026**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la proposition d'achat des parcelles situées dans la vallée de la Deune appartenant aux consorts Marchand a été acceptée par la famille pour un montant de 20 000 € hors frais de notaire.

Dans le cadre de cette acquisition, l'objet étant de protéger la biodiversité du site, il est possible pour la commune de Cardroc de bénéficier d'une subvention de 70 % de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- SOLLICITE l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'obtention d'une subvention sur le montant de l'acquisition des parcelles situées dans la vallée de la Deune (48633 m²) et des frais de notaire,
- CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation du dossier de demande de subvention.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- SIRS : montant à inscrire au BP 2026 : 81 146.72 € (inscrit au budget 2025 : 106 956.28 €)

**Evolution de la répartition des élèves domiciliés à Cardroc et scolarisés au RPI public :**

|      | Maternelle | Primaire | TOTAL |  |
|------|------------|----------|-------|--|
| 2024 | 18         | 23       | 41    |  |
| 2025 | 17         | 25       | 42    |  |
| 2026 | 8          | 24       | 32    |  |

Coût d'un élève en classe de maternelle au RPI en 2026 : 2 719.96 €

Coût d'un élève en classe de primaire au RPI en 2026 : 931.39 €

- Coût du RASED (réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté) pour 2024 : 97.79 €
- Coût du RASED (réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté) pour 2023 : 127.58 €
- Coût du RASED pour 2025 : en fin d'année 2026.

Devis Lebreton (électricien à Québriac). 397.48 € TTC pour changer l'interrupteur de coupure général de l'église (paiement en section de fonctionnement).

Pas d'élection municipale le dimanche 15 mars 2026. Une délégation spéciale sera mise en place par la préfecture.

**Le Maire,**

**Le secrétaire de séance,**

Marie-Thérèse CAKAIN